

SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif

Exercice 2021



RPQS Service Assainissement – Année 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs

peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	<u>Caractérisation technique du service</u>	5
1.1.	<i>Présentation du territoire desservi</i>	5
1.2.	<i>Mode de gestion du service</i>	6
1.3.	<i>Estimation de la population desservie (D201.0)</i>	6
1.4.	<i>Nombre d'abonnés</i>	7
1.5.	<i>Volumes facturés</i>	8
1.6.	<i>Détail des imports et exports d'effluents</i>	9
1.7.	<i>Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)</i>	9
1.8.	<i>Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert</i>	10
1.9.	<i>Ouvrages d'épuration des eaux usées</i>	11
1.10.	<i>Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)</i>	35
1.10.1.	<i>Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration</i>	35
1.10.2.	<i>Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration</i>	36
2.	<u>Tarifification de l'assainissement et recettes du service</u>	37
2.1.	<i>Modalités de tarification</i>	37
2.2.	<i>Facture d'assainissement type (D204.0)</i>	39
2.3.	<i>Recettes</i>	41
3.	<u>Indicateurs de performance</u>	42
3.1.	<i>Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)</i>	42
3.2.	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)</i>	42
3.3.	<i>Conformité de la collecte des effluents (P203.3)</i>	44
3.4.	<i>Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)</i>	45
3.5.	<i>Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)</i>	46
3.6.	<i>Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)</i>	47
4.	<u>Financement des investissements</u>	50
4.1.	<i>Montants financiers</i>	50
4.2.	<i>Etat de la dette du service</i>	50
4.3.	<i>Amortissements</i>	50

4.4.	<i>Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....</i>	51
4.5.	<i>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....</i>	51
5.	<u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....</u>	52
5.1.	<i>Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....</i>	52
5.2.	<i>Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....</i>	52
6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs.....</u>	53

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD YVELINES
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- **Compétences liées au service** :

Oui Non

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Ablis, Allainville, Boinville-le-Gaillard, Garancières-en-Beauce, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non¹
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation² : Non

¹ Non applicable au SEASY (EPCI < 50.000 habitants, sans communes de plus de 10.000 habitants)

² Approbation en assemblée délibérante des conseils municipaux selon communes (entre le 26/01/2000 et le 13/12/2012)

Le zonage de l'assainissement collectif a été approuvé par le SEASY le 23/06/2021 pour les communes de Longvilliers, Orcemont, Orphin et Sonchamp.

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation¹ : 01/06/2016. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie

- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **17 374** habitants au 31/12/2021 (17 197 au 31/12/2020).

¹ Approbation en assemblée délibérante du SEASY

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **7 411** abonnés au 31/12/2021 (7 215 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par système d'assainissement et commune est la suivante :

Code	COMMUNE	Nombre d'abonnés				
		Système d'Assainissement	Total 2020	domestiques au 31/12/2021	non domestiques au 31/12/2021	Total 2021
AP	Allainville-aux-Bois, Paray-Douaville	Allainville/Paray	127	134		134
BN	Boinville-le-Gaillard	Le Bréau	50	50		50
BO	Sonchamp	Boutareine	73	76		76
BT	Boinville-le-Gaillard	Bretonville	196	196		196
CB	La-Celle-les-Bordes	La Celle-les Bordes	346	350		350
CR	Prunay-en-Yvelines	Craches	82	82		82
EG	Orcemont	Etang Guillemet	14	11		11
EP	Orcemont	Epinaye	34	34		34
GA	Garancières-en-Beauce	Garancière	99	106		106
GR	Sonchamp	Greffiers	124	127		127
HU	Sonchamp	La Hunière	133	149		149
MG	Ablis	Mainguérin	109	114		114
MP	La-Celle-les-Bordes	Maupas	10	10		10
OC	Orcemont	Orcemont	284	285		285
OH	Orphin	Orphin	310	322	1	323
OV	Orsonville	Orsonville	128	133		133
PL	Longvilliers	Le Petit Plessis	59	61		61
PR	Prunay-en-Yvelines	Prunay	236	248		248
PT	Ponthévrard	Ponthévrard	250	256		256
RL	Rochefort-en-Yvelines, Longvilliers	Rochefort-Longvilliers	353	455 ¹		455
RO	Orcemont	Les Rôtis	23	24		24
SC	Sonchamp	Sonchamp	291	292		292
SR	Garancières-en-Beauce	Sermonville	6	6		6
SY	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	2473	2507	1	2508
VG	Ablis	Vignes Ablis	1318	1381		1381
		TOTAL	7215	7409	2	7411

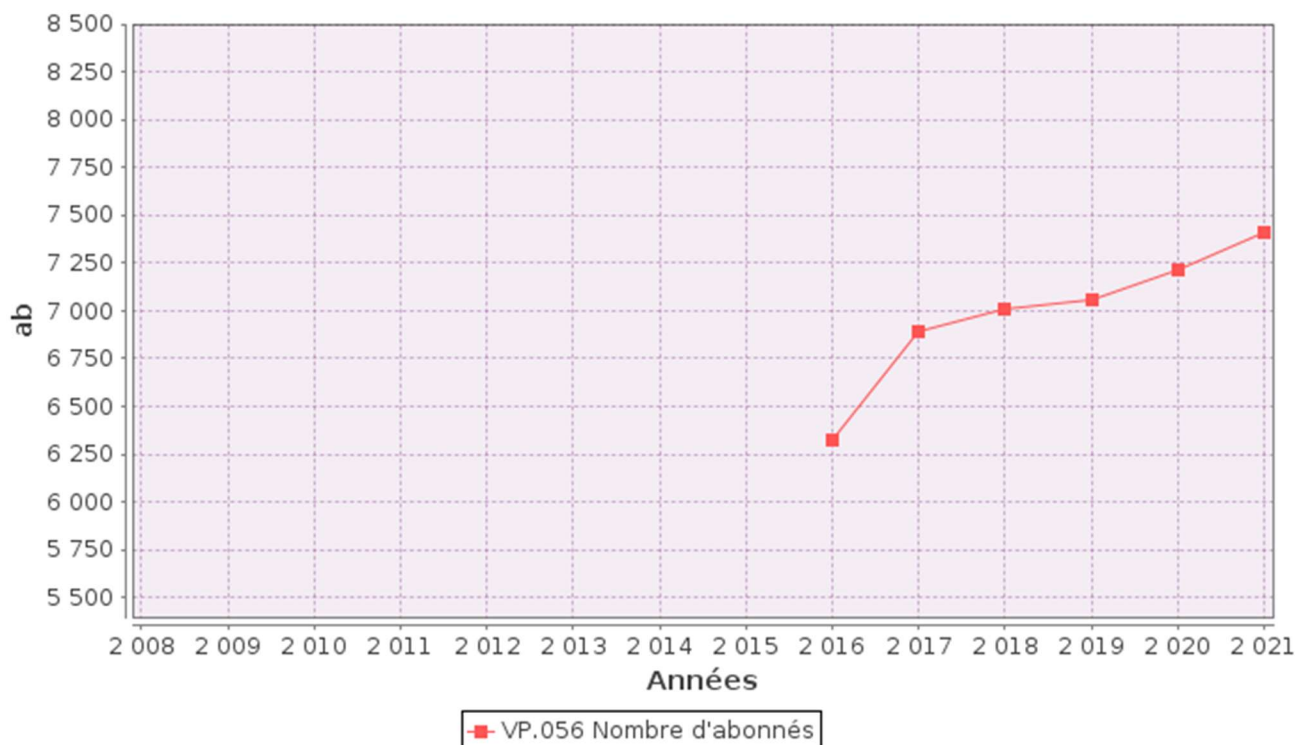
¹ La forte augmentation provient du hameau de la Bâte qui a été raccordé sur la station d'épuration de Rochefort-Longvilliers

RPQS Service Assainissement – Année 2021

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 7 418.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 53,76 abonnés/km) au 31/12/2021. (52,97 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,34 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,38 habitants/abonné au 31/12/2020).



1.5. Volumes facturés

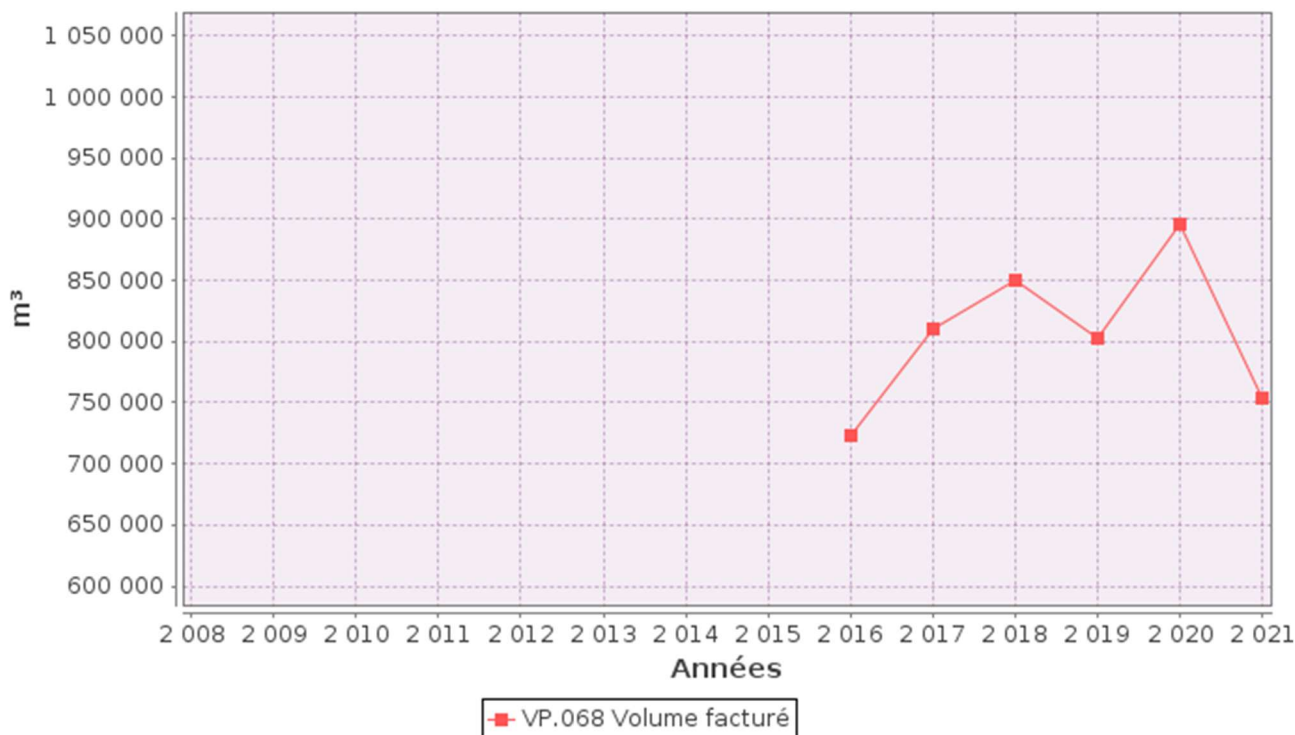


Les volumes facturés durant les derniers exercices sont les suivants :

	Volumes 2016 en m ³	Volumes 2017 en m ³	Volumes 2018 en m ³	Volumes 2019 en m ³	Volumes 2020 en m ³	Volumes 2021 en m ³	Variation en % 2020/2021
Abonnés domestiques ¹	611 036	748 727	820 577	762 561	853 151	729 068	-14.5%
Abonnés non domestiques	112 282	61 319	29 000	40 154	43 443	24 337²	-44%
Total des volumes facturés aux abonnés	723 318	810 046	849 577	802 715	896 594	753 405	-16 %

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

² La diminution des volumes est visible pour les 2 industriels Rambol et Guerlain, certainement due à la période de pandémie liée au COVID



1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Sans objet

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

Les sociétés concernées sont : RAMBOL à St Arnoult et GUERLAIN à Orphin. RAMBOL va cependant fermer en avril 2022.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 21,09 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 116,77 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 137,86 km (136,2 km au 31/12/2020).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 24¹ Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Allainville Code Sandre de la station : 037800901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2012									
Commune d'implantation		Allainville (78009)									
Lieu-dit		RN191 - Lagune Saint-Marc									
Capacité nominale STEU en EH ²		500									
Nombre d'abonnés raccordés		134									
Nombre d'habitants raccordés		310									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80 m ³ /j (niveau local) - 47,34 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/08/2009 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Nappe de Beauce - lagune de la station							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		70		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/2021		6	98	52.7	94	6	98	17.1	83	5.8	72
Moy annuelle	OUI	6	98	52.7	94	6	98	17.1	83	5.8	72

¹ Hors stations de Bouc-Etourdi, exploitée par le SORP (Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle), et de Sermonville. Microstep d'une charge < à 10 EH
La STEP de la Bâte - Longvilliers a été supprimée en décembre 2020.

² EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : SONCHAMP - Boutareine
Code Sandre de la station : 037860103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		RD 936, hameau de Boutareine									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		76									
Nombre d'habitants raccordés		168									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 55,80 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 15/03/2001 (arrêté) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		70		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2021	OUI	16	96	81	91	6	99	35.7	71	4.6	49
Moy annuelle	OUI	16	96	81	91	6	99	35.7	71	4.6	49

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : Station d'épuration Boinville – Le Bréau

Code Sandre de la station : 037807101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Impasse du Puits – Hameau Le Bréau sans Nappe									
Capacité nominale STEU en EH ¹		120									
Nombre d'abonnés raccordés		50									
Nombre d'habitants raccordés		121									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 27,62 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Patineau - sources de l'Orge, via collecteur agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2019	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78
Moy annuelle	OUI	6.3	94	50	87	19	84	22.9	82	2.4	78

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : Station d'épuration de Boinville – Bretonville

Code Sandre de la station : 037807103000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1985									
Commune d'implantation		Boinville-le-Gaillard (78071)									
Lieu-dit		Rue du Château d'Eau – Hameau de Bretonville									
Capacité nominale STEU en EH ¹		400									
Nombre d'abonnés raccordés		196									
Nombre d'habitants raccordés		475									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80,31 m ³ /j (niveau local) – 80,31 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Perray, via collecteur agricole et le ru de Courville									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2021	OUI	7.7	98	44.7	94	13	97	15.6	89	6.4	54
Moy annuelle	OUI	7.7	98	44.7	94	13	97	15.6	89	6.4	54

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°5 : Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg
 Code Sandre de la station : 037812501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		La Celle-les-Bordes (78125)									
Lieu-dit		Chambernoux									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		350									
Nombre d'habitants raccordés		816									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		205 m ³ /j (niveau local) – 205 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 14/08/2014 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : L'Aulne									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		18		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		8		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺		7		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1.16		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/2021	<i>NON</i>	5.7	99	18.1	98	10	98	12.7	92	<i>1.5</i>	93
Moy annuelle	<i>NON</i>	5.7	99	18.1	98	10	98	12.7	92	<i>1.5</i>	93

Dépassement en Ptot malgré l'unité de déphosphatation en place.

La norme de rejet en phosphore et difficilement atteignable, un porté à connaissance va être déposé pour éventuellement obtenir une norme de rejet moins stricte.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6 : Station d'épuration de Prunay – Craches
Code Sandre de la station : 037850602000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée moyenne charge									
Date de mise en service		01/01/2013									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue de la Libération – Hameau de Craches									
Capacité nominale STEU en EH ¹		150									
Nombre d'abonnés raccordés		82									
Nombre d'habitants raccordés		185									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 62,37 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Perray, via collecteur agricole et le ravin des Bois de Prunay									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2019	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60
Moy annuelle	OUI	8	96	38.5	87	18	89	22.4	75	3.5	60

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°7 : Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet
Code Sandre de la station : 037846403000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes									
Date de mise en service		2014									
Commune d'implantation		Orcemont (78125)									
Lieu-dit		Etang Guillemet – RD150									
Capacité nominale STEU en EH ¹		100									
Nombre d'abonnés raccordés		11									
Nombre d'habitants raccordés		30									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		18 m ³ /j (niveau local) – 9,37 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76
Moy annuelle	OUI	20.1	94	41	95	7	98	2.3	98	5.2	76

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°8 : Station d'épuration d'Orcemont – Epinaye
Code Sandre de la station : 037846402000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		Orcemont (78125)									
Lieu-dit		Chemin des Nones – CR29									
Capacité nominale STEU en EH ¹		110									
Nombre d'abonnés raccordés		34									
Nombre d'habitants raccordés		92									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		14 m ³ /j (niveau local) – 6,43 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Drouette, via collecteur agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2019	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16
Moy annuelle	OUI	20.1	94	64	90	10	96	5.8	95	19.4	16

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°9 : Station d'épuration de Garancières-en-Beauce
Code Sandre de la station : 032816901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Filtres plantés de Macrophytes + Lagunage									
Date de mise en service		2012									
Commune d'implantation		Garancières-en-Beauce (28700)									
Lieu-dit		Rue du Gault									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		106									
Nombre d'habitants raccordés		220									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52,5 m ³ /j (niveau local) – 59,20 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 10/12/2010 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Infiltration dans le sol Nom du milieu récepteur : Nappe de Beauce									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2021	OUI	24.4	94	71.9	93	12	98	1.8	98	2	83
Moy annuelle	OUI	24.4	94	71.9	93	12	98	1.8	98	2	83

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°10 : Station d'épuration de Sonchamp-Greffiers

Code Sandre de la station : 037860102000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue de la Droue – RN10/RD 936									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		127									
Nombre d'habitants raccordés		281									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200 m ³ /j (niveau local) – 168,75 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		29/06/1973 (arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Drouette							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2021	OUI	3.1	97	26	89	4	98	3.1	95	1.1	92
Moy annuelle	OUI	3.1	97	26	89	4	98	3.1	95	1.1	92

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°11 : SONCHAMP - La Hunière
Code Sandre de la station : 037860104000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1977									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Chênes Secs – hameau la Hunière									
Capacité nominale STEU en EH ¹		500									
Nombre d'abonnés raccordés		149									
Nombre d'habitants raccordés		329									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75 m ³ /j (niveau local) – 42 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date		Selon arrêté national du 21/07/2015							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2021	OUI	17.9	92	62	91	16	93	12.6	88	5.7	70
Moy annuelle	OUI	17.9	92	62	91	16	93	12.6	88	5.7	70

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°12 : Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin

Code Sandre de la station : 037800302000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Chemin de l'Orme Aigu – Chemin des Layons – Hameau de Mainguérin									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		114									
Nombre d'habitants raccordés		266									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) – 22 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 16/01/1978 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Perray									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
01/2019	OUI	8.9	94	25	94	8	92	7.3	92	4.3	60
03/2019	OUI	4.9	97	29	93	11	90	10.4	92	6.5	36
Moy annuelle	OUI	6.9	96	27	93	9.5	91	8.9	92	5.4	48

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni en 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°13 : Station d'épuration de la Celle-les-Bordes – Maupas
Code Sandre de la station : 037812502000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Microstep									
Date de mise en service		1987									
Commune d'implantation		La-Celle-les-Bordes (78720)									
Lieu-dit		Route de Saint-Robert – Hameau Le Maupas									
Capacité nominale STEU en EH ¹		50									
Nombre d'abonnés raccordés		10									
Nombre d'habitants raccordés		23									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		10 m ³ /j (niveau local) – 3 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 07/04/2017 (Porté à Connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : L'Aulne, via collecteur agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		40		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/2019	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72
Moy annuelle	OUI	19.4	80	45	80	24	75	12.2	70	3.6	72

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°14 : Station d'épuration d'Orcemont
Code Sandre de la station : 037846401000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1990									
Commune d'implantation		Orcemont (78464)									
Lieu-dit		CR39									
Capacité nominale STEU en EH ¹		900									
Nombre d'abonnés raccordés		285									
Nombre d'habitants raccordés		770									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		480 m ³ /j (niveau local) – 296 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 26/09/1989 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2021	OUI	6.1	98	29.3	96	8	98	8.4	85	1.8	89
Moy annuelle	OUI	6.1	98	29.3	96	8	98	8.4	85	1.8	89

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°15 : Station d'épuration d'Orphin
Code Sandre de la station : 037847001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1995									
Commune d'implantation		Orphin (78470)									
Lieu-dit		Le Haut Orphin – Rue de la Drouette									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		323									
Nombre d'habitants raccordés		759									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ /j (niveau local) – 197 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 30/05/1994 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						80	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/2021	OUI	5	98	31.1	94	4	98	19.8	68	0.9	87
Moy annuelle	OUI	5	98	31.1	94	4	98	19.8	68	0.9	87

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°16 : Station d'épuration d'Orsonville
Code Sandre de la station : 037847201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1973									
Commune d'implantation		Orsonville (78472)									
Lieu-dit		Grande Rue – Les Grandes Mares									
Capacité nominale STEU en EH ¹		350									
Nombre d'abonnés raccordés		133									
Nombre d'habitants raccordés		313									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		52 m ³ /j (niveau local) – 41,50 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Les Grandes Mares / Nappe de Beauce									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/2021	OUI	14.2	93	61	88	7	98	7.5	86	4.6	65
Moy annuelle	OUI	14.2	93	61	88	7	98	7.5	86	4.6	65

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°17 : Station d'épuration de Longvilliers – Petit Plessis
Code Sandre de la station : 037834902000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1981									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Hameau Le Petit Plessis									
Capacité nominale STEU en EH ¹		200									
Nombre d'abonnés raccordés		61									
Nombre d'habitants raccordés		137									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j (niveau local) - 18 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/10/1980 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Rémarde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2019	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61
Moy annuelle	OUI	6.5	97	25.2	92	6	95	18.5	64	4.3	61

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni en 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°18 : Station d'épuration de Prunay-bourg
Code Sandre de la station : 037850601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Prunay-en-Yvelines (78506)									
Lieu-dit		Rue d'Andret									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		248									
Nombre d'habitants raccordés		558									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200 m ³ /j (niveau local) – 90,80 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14/09/2011 (Dossier Loi sur l'Eau)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Le Perray									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/2021	OUI	4.1	97	25.2	89	7	97	6.4	89	3.6	74
Moy annuelle	OUI	4.1	97	25.2	89	7	97	6.4	89	3.6	74

Le rejet en phosphore dépasse la norme mais il est considéré comme conforme car l'unité de déphosphatation a été installée en 2021 et est en phase de réglage. L'objectif est d'atteindre un rejet inférieur à 2 mg Ptot/l pour 2022.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°19 : Station d'épuration de Ponthévrard
Code Sandre de la station : 037849901000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ponthévrard (78499)									
Lieu-dit		Résidence Valbois									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		256									
Nombre d'habitants raccordés		645									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		300 m ³ /j (niveau local) - 142 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 28/07/1995 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Gironde									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		4		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2021	OUI	5.6	98	29.2	96	2	99	13.5	86	1	94
06/2021	OUI	2	99	22	97	8	99	16.6	83	1.4	89
Moy annuelle	OUI	3.8	99	25.6	96	5	99	15.1	84	1.2	92

L'unité de déphosphatation installée sur la station en fin d'année 2020 permet d'atteindre en 2021 les objectifs fixés par l'arrêté préfectoral.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°20 : Station d'épuration de Rochefort – Longvilliers
Code Sandre de la station : 037834903000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1993									
Commune d'implantation		Longvilliers (78349)									
Lieu-dit		Route de La Bête									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1500									
Nombre d'abonnés raccordés		455									
Nombre d'habitants raccordés		1052									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		600 m ³ /j (niveau local) – 267 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/05/1992 (Arrêté)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Rabette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2.2		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		80					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/2021	OUI	4.3	99	44	94	3	99	6	90	0.9	93
10/2021	OUI	4.7	99	22.5	97	2	99	4.7	95	0.2	98
Moy annuelle	OUI	4.5	99	34	95	2.5	99	15.2	80	0.6	96

Le hameau de la Bête à Longvilliers a été raccordé sur cette station d'épuration fin 2020.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°21 : Station d'épuration d'Orcemont – Les Rôtis
Code Sandre de la station : 037846404000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtres plantés de Macrophytes								
Date de mise en service			2015								
Commune d'implantation			Orcemont (78125)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ¹			75								
Nombre d'abonnés raccordés			24								
Nombre d'habitants raccordés			65								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			9,50 m ³ /j (niveau local) – 7,49 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/02/2012 (Porté à Connaissance)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : La Drouette									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85		
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK		10			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85		
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
09/2019	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49
Moy annuelle	OUI	8.1	96	48	85	9	95	1.8	97	9.7	49

Il n'y a pas eu d'analyses en 2020 ni 2021.

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°22 : Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Code Sandre de la station : 037853701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Saint-Arnoult-en-Yvelines (78537)									
Lieu-dit		Impasse des Ecuries - Rue de l'Aleu									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13000									
Nombre d'abonnés raccordés		2508									
Nombre d'habitants raccordés		5876									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3 791 m ³ /j (niveau local) - 2 346 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		11/02/2011 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1 (0,5 du 01/05 au 31/10)		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moy annuelle 2021	OUI	3.1	99	23.4	96	3	99	4.4	93	0.4	97

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°23 : Station d'épuration de Sonchamp-Bourg

Code Sandre de la station : 037860101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1988									
Commune d'implantation		Sonchamp (78601)									
Lieu-dit		Rue des Vallées									
Capacité nominale STEU en EH ¹		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		292									
Nombre d'habitants raccordés		645									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		247 m ³ /j (niveau local) – 247 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		16/12/1987 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rémarde							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/2021	OUI	7.1	98	48.1	95	7	98	7.8	94	4.3	73
Moy annuelle	OUI	7.1	98	48.1	95	7	98	7.8	94	4.3	73

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°24 : Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes

Code Sandre de la station : 037800301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/1996									
Commune d'implantation		Ablis (78003)									
Lieu-dit		Les Vignes – RD168									
Capacité nominale STEU en EH ¹		13500 – 6750 sur une seule file									
Nombre d'abonnés raccordés		1381									
Nombre d'habitants raccordés		3227									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1 000 m ³ /j (niveau local) – 616 m ³ /j (niveau national, percentile 95 pour 2021)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date		01/12/2008 (Arrêté)							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Perray							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO		50		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺		0.5		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moy annuelle 2021	OUI	2.9	99	22.7	97	3.6	99	2.3	98	0.2	98

¹ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites¹ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS² :

STEP	Code Sandre	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Allainville	037800901000	3.8	3.32	3.64	4.13	2.32
Boinville – Le Bréau	037807101000	1.04	1.35	0.59	0.59	1.33
Sonchamp – Boutareine	037860103000	0.5	1.48	1.3	1.98	0.33
Boinville – Bretonville	037807103000	4.5	6.35	9.21	7.72	4.09
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	4.7	0 ³	0 ³	0.40	0 ³
Prunay – Craches	037850602000	1.9	2.46	1.97	1.41	2.07
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Sonchamp – Greffiers	037860102000	0.6	0.46	1.19	2.39	1.76
Sonchamp – La Hunière	037860104000	2.2	0 ⁵	0 ⁵	2.75	1.61
Ablis – Mainguérin	037800302000	1.4	1.8	2.12	2.95	3.71
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0.06	0.03	0	0	0
Orcemont	037846401000	6.4	2.69	4.83	4.80	3.7
Orphin	037847001000	8.3	10.2	11.58	8.15	7.46
Orsonville	037847201000	1.8	3.34	1.61	3.57	1.25
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	0.94	1.5	1.63	1.58	2.75
Prunay-bourg	037850601000	2.5	3.71	4.36	3.97	1.18
Ponthévrard	037849901000	0.7	0.23	6.48	16.07	11.96
Rochefort – Longvilliers	037834903000	8.8	2.84	2.08	14.37	9.23
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	115.1	119.29	104.3	105.10	133.88
Sonchamp	037860101000	6.8	2.68	7.9	3.97	2.49
Ablis-Les Vignes	037800301000	78.6	60.8	88.9	42.10	71.87
Total des boues produites		252.10	224.90	254,3	226.82	262.99

¹ Les boues produites ont été évaluées sur la base des boues évacuées des stations d'épuration

² En tonnes de matières sèches (tMS)

³ Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

⁴ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues en 2021

⁵ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration


 Boues évacuées¹ entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre en tMS² :

STEP	Code Sandre	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Allainville	037800901000	3.8	3.32	3.64	4.13	2.32
Boinville – Le Bréau	037807101000	1.04	1.35	0.59	0.59	1.33
Sonchamp – Boutareine	037860103000	0.5	1.48	1.3	1.98	0.33
Boinville – Bretonville	037807103000	4.5	6.35	9.21	7.72	4.09
La Celle-les-Bordes bourg	037812501000	4.7	0 ³	0 ³	0.40	0 ³
Prunay – Craches	037850602000	1.9	2.46	1.97	1.41	2.07
Orcemont – Etang Guillemet	037846403000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Orcemont – Epinaye	037846402000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Garancières-en-Beauce	032816901000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Sonchamp – Greffiers	037860102000	0.6	0.46	1.19	2.39	1.76
Sonchamp – La Hunière	037860104000	2.2	0 ⁵	0 ⁵	2.75	1.61
Ablis – Mainguérin	037800302000	1.4	1.8	2.12	2.95	3.71
la Celle-les-Bordes – Maupas	037812502000	0.06	0.03	0	0	0
Orcemont	037846401000	6.4	2.69	4.83	4.80	3.7
Orphin	037847001000	8.3	10.2	11.58	8.15	7.46
Orsonville	037847201000	1.8	3.34	1.61	3.57	1.25
Longvilliers – Petit Plessis	037834902000	0.94	1.5	1.63	1.58	2.75
Prunay-bourg	037850601000	2.5	3.71	4.36	3.97	1.18
Ponthévrard	037849901000	0.7	0.23	6.48	16.07	11.96
Rochefort – Longvilliers	037834903000	8.8	2.84	2.08	14.37	9.23
Orcemont – Les Rôtis	037846404000	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴	0 ⁴
Saint-Arnoult-en-Yvelines	037853701000	115.1	119.29	104.3	105.10	133.88
Sonchamp	037860101000	6.8	2.68	7.9	3.97	2.49
Ablis-Les Vignes	037800301000	78.6	60.8	88.9	42.10	71.87
Total des boues produites		252.10	224.90	254,3	226.82	262.99

¹ Les boues produites ont été évaluées sur la base des boues évacuées des stations d'épuration

² En tonnes de matières sèches (tMS)

³ Les boues sont stockées dans des géotubes : il n'y a pas eu d'évacuation en 2021.

⁴ Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues en 2021

⁵ La capacité de stockage du silo est de plusieurs années : les boues ayant été évacuées en 2017, il n'y en a pas eu en 2019

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux du 01/01/2017 au 01/01/2022 sont les suivants :

	Du 01/01/2017 au 31/12/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ¹	3 000 € / construction individuelle	3 500 € / construction individuelle
Participation aux frais de branchement ²	-	-

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ³	20 €	20 €	20 €	20 €	25 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³	1,40 €/m ³	1,40 €/m ³	1,54 €/m ³	1,56 €/m ³	1,58 €/m ³	1,87 €/m ³
Taxes et redevances							
Taxes	Taux de TVA ⁴	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,24 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³

¹ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), pour une construction individuelle. Le montant de la PFAC est de 1.750 € / logement créé dans le cadre d'immeuble collectif ou par extension ou par changement d'affectation d'une partie d'une construction existante.

² A la charge du demandeur, hors opérations groupées en domaine public (création/extension de réseaux, mise en séparatif des réseaux, etc.)

³ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³

⁴ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

RPQS Service Assainissement – Année 2021

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 08/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service (*sans objet*).
- Délibération du 08/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

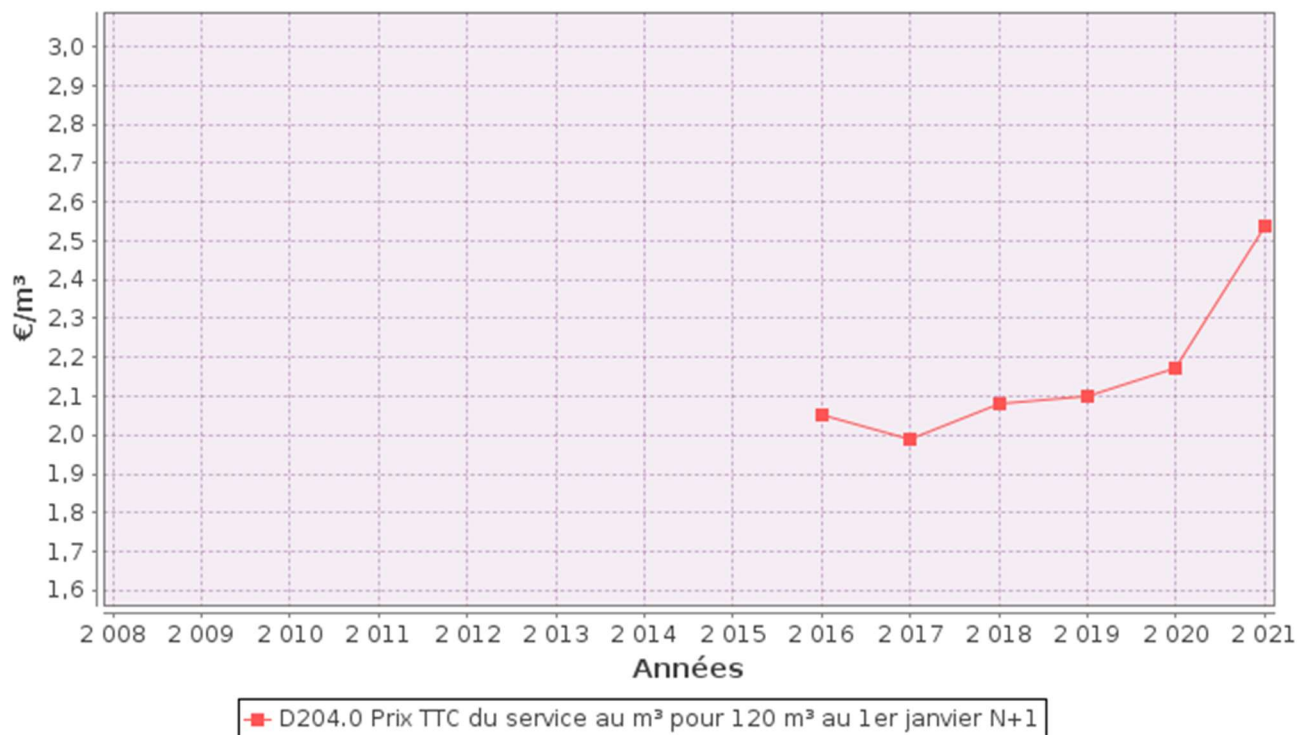
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,00	30,00	20%
Part proportionnelle	189,60	224,40	18,4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	214,60	254,40	18,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	_____%
Autre : _____	0,00	0,00	_____%
TVA	23,68	27,66	16,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,88	49,86	8,7%
Total	260,48	304,26	16,8%
Prix TTC au m³	2,17	2,54	17,1%

Le tarif est le même pour toutes les communes.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique ¹	1 181 608,91 ²	1 162 903,65	1 286 649,44	1 515 484,26	1 345 125,77
<i>dont abonnements</i>					
Redevance eaux usées usage non domestique	143 047,50 ³	26 504,07 ³	52 020,58	58 037,32	38 411,51
<i>dont abonnements</i>					
Recette pour boues et effluents importés	-	-			
Régularisations (+/-)	-	-			
Total recettes de facturation	1 324 656,41	1 189 407,72	1 338 670,03	1 573 521,58	1 383 537,28
Recettes de raccordement	140 793,00	149 500,20	211 500,00	379 500,00	230 001,60
Prime de l'Agence de l'Eau	183 286,58 ⁴	81 288,99	81 749,93	72 046,69	75 504,96
Contribution au titre des eaux pluviales					
Recettes liées aux travaux					
Contribution exceptionnelle du budget général					
Autres recettes (subventions d'exploitation)	5 876,00 €				
- Contrôles branchements			40 550	36 650	49 200
- Subvention AESN			17 144 ⁵	1 409 ⁵	926 ⁵
Total autres recettes			350 943,93	489 605,69	355 632,56
Total des recettes	1 654 611,99	1 420 196,91	1 689 613,96	2 063 127,27	1 739 169,84

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 739 169,84 € (2 063 127,27 € au 31/12/2020).

¹ Ce montant n'inclut pas la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

² Augmentation des redevances avec l'intégration de Sonchamp et St Arnoult sur 3 mois

³ Diminution des redevances non domestiques avec l'arrêt de l'activité de la société Géo à Ablis

⁴ En 2017, sont prises en compte certaines primes de 2015 et 2016

⁵ Subventions dues aux RSDE et ITV sur St Arnoult pour 2019

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,91% des 7 418 abonnés potentiels (99,9% pour 2020).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	10
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50,16%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50,97%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	54,97%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	35

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 35 pour l'exercice 2021 (35 pour 2020).

Les schémas directeurs d'assainissement à venir sur 15 communes (démarrage en mars 2021) vont permettre d'augmenter cet indice prochainement.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Allainville	5.07	100	100	100
Station d'épuration de Boinville - Le Bréau	1.24	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Boutareine	12.33	100	100	100
Station d'épuration de Boinville - Bretonville	11.53	100	100	100
Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg	29.32	100	100	100
Station d'épuration de Prunay - Craches	3.55	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont - Etang Guillemet	2.14	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont - Epinaye	1.8	100	100	100
Station d'épuration de Garancières-en-Beauce	20.44	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Greffiers	2.83	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-La Hunière	3.66	100	100	100
Station d'épuration d'Ablis - Mainguérin	3.49	100	100	100
Station d'épuration de la Celle-les-Bordes - Maupas	0.3	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont	10.72	100	100	100
Station d'épuration d'Orphin	35.85	100	100	100
Station d'épuration d'Orsonville	5.04	100	100	100
Station d'épuration Longvilliers - Petit Plessis	3.65	100	100	100
Station d'épuration de Prunay-bourg	10.06	100	100	100
Station d'épuration de Ponthévrard	28.86	100	100	100
Station d'épuration de Rochefort - Longvilliers	71.83	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont - Les Rôtis	0.74	100	100	100
Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines	868	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Bourg	39.09	100	100	100
Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes	187.43	100	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

¹ Les réseaux collectant une charge < 2000 EH sont mentionnés pour information

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Allainville	7.72	100	100	100
Station d'épuration de Boinville – Le Bréau	1.24	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Boutareine	10.9	100	100	100
Station d'épuration de Boinville – Bretonville	18.8	100	100	100
Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg	23.3	0	0	0
Station d'épuration de Prunay – Craches	3.55	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet	2.14	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont – Epinaye	1.8	100	100	100
Station d'épuration de Garancières-en-Beauce	8.94	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Greffiers	2.25	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-La Hunière	0.8	100	100	100
Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin	3.49	100	100	100
Station d'épuration de la Celle-les-Bordes – Maupas	0.3	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont	39.16	100	100	100
Station d'épuration d'Orphin	37.46	100	100	100
Station d'épuration d'Orsonville	5	100	100	100
Station d'épuration Longvilliers – Petit Plessis	3.65	100	100	100
Station d'épuration de Prunay-bourg	14.74	100	100	100
Station d'épuration de Ponthévrard	23.93	0	100	100
Station d'épuration de Rochefort – Longvilliers	56.5	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont – Les Rôtis	0.74	100	100	100
Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 015	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Bourg	23.85	100	100	100
Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes	149	100	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des ouvrages d'épuration est **97** (98 en 2020).

¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)¹

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Allainville	7.72	100	100	100
Station d'épuration de Boinville – Le Bréau	1.24	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Boutareine	10.9	100	100	100
Station d'épuration de Boinville – Bretonville	18.8	100	100	100
Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg	23.3	0	0	0
Station d'épuration de Prunay – Craches	3.55	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet	2.14	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont – Epinaye	1.8	100	100	100
Station d'épuration de Garancières-en-Beauce	8.94	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Greffiers	2.25	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-La Hunière	0.8	100	100	100
Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin	3.49	100	100	100
Station d'épuration de la Celle-les-Bordes – Maupas	0.3	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont	39.16	100	100	100
Station d'épuration d'Orphin	37.46	100	100	100
Station d'épuration d'Orsonville	5	100	100	100
Station d'épuration Longvilliers – Petit Plessis	3.65	100	100	100
Station d'épuration de Prunay-bourg	14.74	100	100	100
Station d'épuration de Ponthévrard	23.93	0	100	100
Station d'épuration de Rochefort – Longvilliers	56.5	100	100	100
Station d'épuration d'Orcemont – Les Rôtis	0.74	100	100	100
Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 015	100	100	100
Station d'épuration de Sonchamp-Bourg	23.85	100	100	100
Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes	149	100	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **97** (98 en 2020).

¹ Les stations d'épuration d'une capacité < 2000 EH sont mentionnées pour information

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

RPQS Service Assainissement – Année 2021

	Filières mises en œuvre	Conformité	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes En 2021
Station d'épuration d'Allainville	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes (100%)	Conforme	4.13
Station d'épuration de Boinville – Le Bréau	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	0.59
Station d'épuration de Sonchamp – Boutareine	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	1.98
Station d'épuration de Boinville – Bretonville	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	7.72
Station d'épuration de La Celle-les-Bordes bourg	Compostage Compadrüe	Conforme	0.40
Station d'épuration de Prunay – Craches	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	1.41
Station d'épuration d'Orcemont – Etang Guillemet	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ²
Station d'épuration d'Orcemont – Epinaye	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ²
Station d'épuration de Garancières-en-Beauce	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ²
Station d'épuration de Sonchamp – Greffiers	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	2.39
Station d'épuration de Sonchamp – La Hunière	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	2.75
Station d'épuration d'Ablis – Mainguérin	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	2.95
Station d'épuration de la Celle-les-Bordes – Maupas	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	0
Station d'épuration d'Orcemont	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	4.80
Station d'épuration d'Orphin	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	8.15
Station d'épuration d'Orsonville	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	3.57
Station d'épuration Longvilliers – Petit Plessis	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	1.58
Station d'épuration de Prunay-bourg	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	3.97
Station d'épuration de Ponthévrard	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	16.07
Station d'épuration de Rochefort – Longvilliers	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	14.37

RPQS Service Assainissement – Année 2021

Station d'épuration d'Orcemont – Les Rôtis	<i>Sans objet</i>	Conforme	0 ²
Station d'épuration de Saint-Arnoult-en-Yvelines	Compostage Compadrûe	Conforme	105.10
Station d'épuration de Sonchamp - bourg	Evacuation vers une STEU ¹ Ablis Les Vignes	Conforme	3.97
Station d'épuration d'Ablis-Les Vignes	Compostage Compadrûe	Conforme	42.10
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		Conforme	226.82

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

¹ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme

² Station d'épuration type « Lits plantés de Macrophytes » ou « Lits plantés de Macrophytes + Lagunes », sans évacuations de boues en 2021

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	171 488,37	391 933,57	1 071 494,37	121 199,00
Montants des subventions en €	-	87 532,00	588 878,00	41 946
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-	-

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		679 104,90 €	609 438,68 €	706 944,76 €	654 953,31 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	227 742,68 € ¹	69 666,22 €	67 998,92 €	77 071,45 €
	en intérêts	3 807,09 €	157,34 €	136,13 €	86,72 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice [N], la dotation aux amortissements a été de :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Amortissement de biens	626 307,40 €	637 950,65 €	655 530,40 €	692 175,03 €
Amortissement de subventions	385 236,48 €	380 797,27 €	356 738,96 €	354 840,46 €
	-	-	-	-

¹ En 2018, Remboursement anticipé de deux emprunts (capital de 147 912,76 €)

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude pour 2022	Etat d'avancement au 1 ^{er} mai 2022
Mise à jour des SDA anciens (Ablis, Allainville, Prunay, La Celle-les-Bordes, Garancières, Ponthévrard, ...) – Phases 1 et 2	Phase 1 : 90% Phase 2 : 50%
Etude préalable pour la mise en place de l'équipement et autosurveillance des DO, trop-plein, by-pass en tête de STEP : compris dans le SDA en cours	25% ¹
Répondre aux exigences des DUP concernant le diagnostic de l'assainissement dans les périmètres de protection des captages (St Arnoult, Rochefort, Sonchamp, Boenville)	25% ²
Modification des dossiers Loi sur l'eau des stations de Rochefort/Longvilliers, Ponthévrard (dans le cadre du SDA), la Celle-les-Bordes, Orphin et Orcemont	DLE Rochefort : 99% DLE Ponthévrard : 25%
Modification des scénarios SANDRE de 24 STEPs, des cahiers de vie de 23 STEPs et du Manuel d'autosurveillance de la STEP de St Arnoult (seul Ablis-Les Vignes a été modifié et est en cours de validation par la Police de l'Eau)	50%

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Etat d'avancement au 1 ^{er} mai 2022
Déplacement collecteur principal Ablis-Les Vignes (ZA Ouest) Etude faisabilité Choix solution Devis reçus Demande subvention	100% 75% 0% 0%
Installation d'un silo à boues à la station de La Celle-les-Bordes	20% ³

¹ Modélisation des DO et trop-plein par bureau d'études dans le cadre des SDA

² Réunion avec ARS réalisée sur difficultés, rapport hydrogéologue rendu, en attente de l'avis de l'ARS

³ Plateforme retournement faite – MOE désigné

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu **une** demande d'abandon de créance.

2 295,29 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0.003** €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet : aucune opération mise en place par le SEASY en 2021.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	16 857	16 954	16 874	17 197	17 374
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	1	2	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	252,1	224,9	254,3	226,8	263
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,99	2,08	2,1	2,17	2,54
	Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%	99,9%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15	35	35	35
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	100%	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	95%	88%	98%	97%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	87%	88%	98%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0007	0	0	0,003